FRC.2.1812 A
Coll. FRC 1/1812

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

De la première mission des commissaires Delmas, Dubois-Dubais et Bellegarde, envoyés aux frontières et armées du Nord par l'Assemblée-nationale-législative;

PAR LE CITOYEN DUBOIS DUBAIS (1),

L'un des Commissaires, Député de Calvados à la Convention nationale.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LES commissaires de l'assemblée-nationale-législative, envoyés aux frontières et à l'armée du Nord; l'ayant informée successivement de leurs principales opérations, se borneront à faire à la Convention nationale le rapport sommaire du résultat de leur mis-

(1) Le citoyen Dubois-Dubais, député, l'un des commissaires, et rapporteur, ayant demandé la parole depuis long-temps pour faire ce rapport, la Convention nationale a décrété, à sa séance du 13 novembre, qu'il lui seroit communiqué par la voie de l'impression.

THE NEWBERRY LIBRARY

sion, et à l'instruire des faits qu'il lui importe le plus de connoître, et sur lesquels même elle a des décisions à prononcer.

La mémorable journée du 10 août, qui fut pour la France le terme de tant de maux et le commencement de tant de prospérités, fut l'époque du départ des commissaires. Ils eurent à porter au peuple alarmé des consolations, des espérances, et la fin de ses longs malheurs, par le triomphe des patriotes, la défaite des conspirateurs et la chute d'un trône souillé par tous les crimes les plus propres à remettre la nation française sous le joug du despotisme. Ils avoient à lui annoncer que l'idole à laquelle s'attachoient si constamment les ennemis irréconciliables de la patrie, et auprès de laquelle le nombre grossissoit chaque jour d'une manière alarmante, avoit été foudroyée par le courage des citoyens de Paris et des fédérés réunis; et qu'une partie des coupables qui l'encensoient avoient été ensevelis sous ses ruines; que, par-là, la source impure des plus monstrueuses trahisons et des trames les plus perfides, étoit tarie à jamais; et qu'enfin un nouveau jour se préparoit à luire dans toute sa pureté et dans tout son éclat, pour le bonheur des vrais amis de la liberté et le salut de l'empire.

Le voyage des commissaires de Paris à Cambrai fut rapide, parce qu'ils pensèrent que leur objet le plus important à remplir étoit de prévenir et d'instruire l'armée que des traîtres pouvoient tromper et égarer sur les salutaires événemens du 10 août; mais, dans toutes les villes par où ils passèrent, et sur toute leur route, ils laissèrent sur ces événemens des traits de lumière assez frappans pour que le peuple ne pût être trompé sur ses vrais intérêts.

Cambrai, place forte de troisième ligne, fut la

première ville où ils s'arrêtèrent : leur début ne pouvoit être plus heureux ; car les citoyens de cette ville n'eurent pas plutôt été instruits de leur arrivée, et de l'objet de leur mission, qu'ils s'empressèrent de voler sur leurs pas, et de les combler d'attentions et d'hommages. Ils apprirent avec transport les nouvelles dont ils leur firent part; le serment à la liberté et à l'égalité, les cris de Vive la Nation et l'Assemblée-nationale, furent prononcés et répétés avec ivresse et enthousiasme. Les commissaires la quittèrent remplis d'un sentiment profond d'admiration pour ses habitans, dont l'esprit public étoit à une si grande hauteur, et qui, quoiqu'ayant perdu à la révolution, par la suppression de l'évêché et des chanoines, ont su se garantir des insinuations perfides des prêtres et des fureurs du fanatisme. Les commissaires se plaisent à faire retentir de nouveau cette enceinte des éloges dûs au patriotisme des citoyens de Cambrai. Nulle ville n'a plus fourni de défenseurs à la patrie dans la proportion de sa population, et elle est une de celles qui a le mieux mérité de la République.

De Cambrai les commissaires se transportèrent à Valenciennes, quartier-général de l'armée du Nord. Leur premier soin fut de mander près d'eux les généraux Dillon et Dumouriez, auxquels ils firent part de l'objet de leur mission et des pouvoirs qui leur étoient délégués.

Ces généraux protestèrent de leur soumission entière au vœu de la nation, si fortement exprimé par les événemens du 10 août; promirent de seconder les vues et les efforts des commissaires de tout leur pouvoir, et jurèrent en leurs mains de servir la liberté et l'égalité, ou de mourir à leur poste en les défendant. Il fut convenu d'un jour pour visiter leurs camps.

Dans cet intervalle les commissaires communiquèrent leurs instructions et leurs pouvoirs aux autorités de Valenciennes, dont ils reçurent le serment à la liberté et à l'égalité, ainsi que celui des troupes de la garnison. Les commissaires eurent à se louer des citoyens de cette ville, qui n'ont montré, ni moins de zèle, ni moins d'ardeur que les troupes de la garnison, pour se mettre en état de repousser l'attaque de l'ennemi, toutes les fois qu'il a menacé cette place.

Les commissaires se rendirent au camp de Maulde le jour marqué : il étoit commandé à cette époque par le général Dumouriez. Depuis le chef jusqu'au dernier grade inclusivement, ils n'eurent qu'à louer et à admirer. Cette armée sembloit ne former qu'une famille de frères, une véritable société des amis de la liberté et de l'égalité ; ou plutôt c'étoient déja de vrais républicains. Les commissaires n'y eurent que des jouissances, et la nation ne pouvoit compter sur des défenseurs plus courageux, et dont le patriotisme fût mieux prononcé. Ils y remarquèrent avec satisfaction qu'il n'y avoit pas de différence entre le civisme des troupes de ligne et celui des volontaires nationaux ; les mêmes élans de la liberté se firent entendre également dans tous les corps qu'ils passèrent en revue. Cette armée marqua tant de plaisir à voir les commissaires de l'assemblée nationale, qu'elle témoigna le desir de les revoir une seconde fois ; ce qu'ils exécutèrent avec une grande satisfaction, puisque, chaque fois qu'ils la visitoient, ils ne la quittoient qu'avec regret.

La Convention nationale sait déja tout ce que les commissaires auroient à lui dire du brave général Dumouriez, aujourd'hui si cher à la République françoise

par l'habileté de ses manœuvres par lesquelles il a su perdre l'armée prussienne sans presque coup-férir ; mais ils ne doivent pas oublier de lui rappeler aussi les noms des généraux patriotes et estimables de cette armée du camp de Maulde, comme ceux des citoyens Beurnonville, Moreton, Duval, Furs, Lamorliere, ainsi que celui du brave et estimable Ferrand, commandant la place de Valenciennes, réunissant au plus haut dégré la confiance et l'attachement des troupes de la garnison et des citoyens, et méritant de leur part tous ces sentimens à-la-fois par son vigilant patriotisme et ses talens militaires.

L'entrée de l'armée prussienne sur le territoire françois détermina le départ du général Dumouriez, et occasionna la levée du camp de Pont-sur-Sambre. Il ne resta donc plus aux commissaires que le camp de Maubeuge à visiter. Ils n'eurent également qu'à applaudir au civisme des troupes qui le composoient; leur présence y étoit desirée, et elle y fit éclater toutes les démonstrations les plus vives du patriotisme le mieux prononcé et le mieux éclairé sur les événemens du 10 août. En vain des partisans du traître Lafayette, du nombre desquels se montra particulièrement Alexandre Lameth, cherchèrent à tromper et égarer cette armée. Leurs efforts non-seulement furent inutiles, mais ils furent repoussés avec mépris et indignation. Cette armée resta incorruptible en dépit des corrupteurs, et ne voulut connoître d'autres ennemis à combattre que les Autrichiens, Prussiens et leurs adhérens. Alexandre Lameth, honteux et désespéré d'avoir manqué son entreprise, ne pensa plus qu'à échapper aux regards foudroyans de cette brave armée ; il rejoignit Lafayette pour fuir avec lui une terre que

leur présence souilloit, et pour éviter les châtimens dûs à leurs liberticides projets.

Les commissaires ne doivent pas finir cet article sans citer à la Convention nationale les noms de deux volontaires nationaux du premier bataillon de l'Orne : ils eurent le noble courage de sortir de leur rang lorsqu'Alexandre Lameth sollicitoit ce bataillon de prêter un nouveau serment à la constitution ; de lui témoigner toute l'indignation que sa conduite méritoit ; ils repoussèrent et combattirent avec force ses perfides suggestions, et déclarèrent que l'armée ne devoit reconnoître que la nation et ses représentans ; tout le bataillon y applaudit, exprima la même opinion par son refus formel à la proposition de Lameth, et il eut la gloire de donner cet honorable exemple à l'armée qui, sans doute, n'en avoit pas besoin. Les noms de ces courageux volontaires sont le citoyen Galins, l'aîné, sergent-major du premier bataillon de l'Orne ; et le citoyen Bouley, volontaire de la deuxième compagnie du même bataillon.

Les commissaires visitèrent successivement les villes de Maubeuge, d'Avesnes, de Landrecie et du Quesnoy ; ils y trouvèrent par-tout le peuple digne de la liberté, et disposé à la défendre jusqu'à la mort. Les fortifications de ces places n'étoient pas dans un état de perfection, et elles manquoient sur-tout d'approvisionnemens ; mais les commissaires prirent tous les soins et firent toutes les réquisitions les plus pressantes pour que ces objets fussent remplis dans le plus bref délai. Les différents camps qui couvroient tous ces villes furent sans doute une des causes pour lesquelles elles furent négligées. En passant dans ces villes les commissaires reçurent le serment de leurs garnisons et des citoyens volontaires nationaux, au milieu des cris répétés de vive la liberté, l'égalité et l'Assemblée natio-

nale, et ils ne peuvent également que faire l'éloge de la conduite de leurs administrations et municipalités qui s'empressèrent toutes de prêter le même serment entre leurs mains, dès qu'ils paroissoient au milieu d'elles.

Les commissaires revinrent à Valenciennes dans le dessein de parcourir l'autre partie de la frontière, et ce fut à leur retour qu'ils eurent la douleur d'apprendre la levée du camp de Maulde, ensuite celle du camp de Bruille, et l'arrivée précipitée des troupes de cette petite armée dans cette ville. La Convention nationale a su les suites fâcheuses de cet événement qui a livré toute la riche frontiere du Nord aux horribles dévastations des brigands avec lesquels nous sommes en guerre ; il est inutile de lui en retracer ici l'affligeant tableau : ce qu'il y a de vrai, c'est que la présence des commissaires à cette malheureuse époque ne contribua pas peu à ranimer la confiance des soldats, et à rassurer les citoyens consternés; ils firent des proclamations qui releverent le courage des uns, et porterent des consolations dans le cœur des autres. Ces proclamations ont été communiquées dans les temps à l'assemblée nationale.

Dès que les commissaires eurent reconnu que leur présence n'étoit plus essentiellement nécessaire à Valenciennes, ils quittèrent cette ville pour continuer de parcourir les autres villes de la frontière, ils commencèrent par la ville de Condé ; ils la trouvèrent dans l'état le plus respectable de défense, avec une garnison disposée à s'ensevelir sous ses ruines plutôt que la céder à l'ennemi qui la menaçoit alors ; le citoyen Omoran commande dans cette place ; et les commissaires ne peuvent dire assez de bien du patriotisme, du courage et des talens militaires de ce maréchal-de-camp ; la con-

fiance des troupes de sa garnison, celle des citoyens, et la manière dont les fortifications et tous les moyens de défense de cette place sont soignés, prouvent assez tout ce que vaut ce général.

Les commissaires se sont transportés à Bouchain, et de cette ville à Douai; ils y ont trouvé par-tout le peuple bien disposé, et ne cessant de crier sur leur passage et à leur arrivée dans ces différentes villes, vive la liberté et l'égalité; même patriotisme et même enthousiasme de la part des garnisons dont ils ont reçu les sermens avec toutes les démonstrations de la plus vive alégresse sur les évènemens du 10 août, qui les délivroient de toutes les trahisons qu'ils avoient à craindre avant cette époque. Le général Marassé commande à Douai, et les commissaires le citent encore à la Convention nationale comme un des généraux de la république le plus digne de sa confiance et de l'estime de la nation. Ils ont visité la fonderie de canons établie dans cette ville, mais les citoyens Gossuin, Duhem et Salengros en ont déja rendu compte à la Convention nationale, ainsi que de la manufacture d'armes de Maubeuge comme un objet particulier de leur mission. Les commissaires ont eu du plaisir à rencontrer, dans cette ville, le brave citoyen Desmarais, capitaine du soixante-quatorzième régiment d'infanterie, qui fit une si belle défense et une si glorieuse retraite à Orchies avec un petit détachement de gardes nationaux du bataillon de la Somme, contre trois mille Autrichiens, après en avoir fait un grand carnage.

Les commissaires ne doivent pas quitter le chapitre qui concerne la ville de Douai sans parler de l'administration du département du Nord qui y siège. Il leur avoit été porté, contre les administrateurs qui la composent, des dénonciations vagues; ce fut une raison

pour les commissaires de jeter des regards très-sévère sur leur conduite et de l'examiner scrupuleusement. Les administrateurs furent les premiers à les y inviter ; d'abord, ils leur firent un rapport analytique très-satisfaisant de leurs travaux: mais les commissaires ne s'en tinrent pas à ce rapport, ils exigèrent encore la production des pièces justificatives et celles des registres de leurs délibérations ; enfin, les commissaires s'étant livrés à l'examen le plus rigoureux, furent forcés de convenir unanimement que les dénonciations n'étoient pas fondées, et que la conduite des administrateurs étoit sans reproches ; ils reconnurent qu'ils avoient prêté spontanément le serment à la liberté et à l'égalité peu de jours après les évènemens du 10 août; qu'ils avoient refusé constamment d'entrer dans les vues de Lafayette, et ils ont produit la preuve que plusieurs fois ils ont été en contradiction avec l'ancien pouvoir exécutif, ce qui, aux yeux des commissaires, faisoit leur éloge : telle est la justice qu'ils se plaisent à rendre à ces administrateurs auprès de la Convention nationale.

Les commissaires, en quittant la ville de Douai, avoient formé le projet d'aller à Lille, où ils s'étoient fait annoncer pour le 24 septembre ; mais le général Marassé ayant eu des avis certains que l'ennemi occupoit les routes de leur passage avec des forces imposantes, il leur fut impossible de pouvoir s'y rendre.

Arrêtés donc dans leur marche, les commissaires appelés par le suffrage de leurs concitoyens à la convention nationale, crurent devoir y aller prendre leur place, sauf à reprendre ensuite les ordres de la Convention, pour une nouvelle mission, si elle la croyoit nécessaire.

Citoyens, d'après les plus scrupuleuses observations

et remarques des commissaires ; les dispositions du peuple français, qu'ils ont trouvé par-tout le même, et par-tout ne respirant que pour la liberté ; le courage, l'ardeur et le patriotisme fortement prononcés, tant de nos troupes de ligne, que des volontaires nationaux ; le civisme éprouvé des généraux actuels, qui, honteux des fers qu'ils ont portés sous l'ancien régime, méprisant les vils hochets du despotisme, portent aujourd'hui avec orgueil le titre de citoyen, et se sont revêtus de toute la fierté républicaine, la République française doit triompher de tous ses ennemis, faire trembler tous les tyrans, et marcher à grands pas vers ses grandes destinées.

Citoyens, il est encore du devoir des commissaires de vous parler d'un corps militaire qui a fixé particulièrement leur attention par les grands services qu'il a rendus et rend encore journellement à la patrie. Ce corps, la terreur de nos ennemis, par la nature de son redoutable service, et sur-tout par la manière distinguée dont il le fait ; qui, au plus incorruptible patriotisme, donne encore dans les camps et les garnisons l'exemple des bonnes mœurs, de la meilleure tenue, et de la plus exacte discipline ; ce corps, citoyens, est le corps des canonniers, c'est-à-dire de l'artillerie ; c'est le premier qui, dans l'armée de Lafayette, a fait connoître qu'il savoit le juger ; et qui, après les événemens du 10 août, a déclaré qu'il ne dirigeroit son canon que contre les ennemis extérieurs et contre lui. Les commissaires ont eu bien du plaisir à donner à tous les individus de ce corps, par-tout où ils en ont rencontré, tous les témoignages d'estime qu'ils ont mérités. Ils ne peuvent trop engager la convention nationale de s'occuper d'améliorer le sort d'un corps qui a soutenu si courageusement et si efficacement la

cause de la liberté ; et l'on ne peut se dissimuler que son courage, son adresse et son ardent patriotisme n'aient principalement concouru au succès de nos armes. Oui, citoyens, ce brave corps a bien mérité de la patrie, Les commissaires ont le même éloge à faire des canonniers des bataillons de volontaires nationaux, et de ceux des volontaires nationaux des différentes villes par où ils ont passé.

Ils ne doivent pas non plus oublier de vous parler du brave et infortuné Desavesnes, premier lieutenant-colonel du premier bataillon du Pas-de-Calais ; cet intrépide militaire, commandant le poste de Château-l'Abbaye, en avant du camp de Bruille, résista longtemps contre des forces ennemies très-supérieures; et, quoiqu'entouré de tous côtés, il ne voulut jamais consentir à se rendre, et préféra une mort cruelle et glorieuse à une vie qui le mettoit entre les mains des tyrans : il en fit la déclaration aux brigands qui le massacrèrent impitoyablement. Les commissaires ont été instruits de ces faits par plusieurs des volontaires qui en ont été les témoins. La patrie reconnoissante doit des éloges au généreux et héroïque dévouement de ce courageux militaire, des regrets à sa mémoire, et des secours à sa veuve, ainsi qu'elle en a réclamé et qu'elle en a déja obtenu provisoirement.

Les commissaires rappelleront encore au souvenir de la Convention nationale les intrépides demoiselles Fernig, dont ils ont eu à admirer le courage réuni aux vertus douces et aimables de leur sexe. Les brigands de l'Autriche, qui ne savent rien estimer ni respecter, ont pillé et dévasté les propriétés de leur père, et abattu sa maison de fond en comble. La République doit une indemnité à leur perte et une récompense à

leur rare courage. Les commissaires sollicitent l'une et l'autre.

Le trait de bravoure du jeune Coffart, âgé de 21 ans, soldat au sixième régiment de chasseurs à cheval, mérite aussi d'être rapporté à la Convention nationale; lui seul a poursuivi, pris et désarmé quatre houlans, quoiqu'ayant reçu de l'un d'eux un coup de fusil au col. Il a obtenu le grade d'officier; mais comme il est né d'un père pauvre, il auroit besoin d'une petite pension pour l'aider à se soutenir. Les commissaires lui ont promis de la solliciter, et ils desirent que la Convention veuille bien prendre en considération la demande qu'ils en font. Je m'honore d'avoir été celui des commissaires qui lui a attaché la médaille d'or que lui a décernée la société des amis de la liberté et de l'égalité de Valenciennes, pour prix de sa courageuse action.

Les commissaires, après avoir entretenu la Convention nationale des traits de courage et de bravoure qui ont distingué plusieurs citoyens militaires, doivent aussi l'entretenir d'un trait de vertu qui, quoique d'un autre genre, n'en est pas moins digne d'être connu d'elle, et d'être honoré de la République. Le citoyen Potales (1), négociant de Valenciennes, a échangé au pair, pour éviter une perte aux soldats, une somme considérable en numéraire contre des assignats: on la fait monter à plus de trente mille livres. Les commissaires doivent à ce citoyen, aussi modeste que vertueux, de donner à cet acte bienfaisant et sublime de générosité les éloges éclatans qu'il mérite;

(1) Le citoyen Potales a obtenu la mention honorable et l'impression de l'extrait du procès-verbal de la séance du 14 novembre, sur la demande du rapporteur.

ils demandent pour lui la mention honorable et l'envoi de l'extrait du procès-verbal. Les vertus font toute la force d'une république, et c'est en les honorant et en les encourageant, qu'elle parviendra au plus haut dégré de gloire et de grandeur auquel elle puisse prétendre.

Citoyens, les commissaires après avoir rapporté à l'assemblée tout ce qui étoit le plus capable de fixer agréablement son attention, sont forcés de l'attirer sur des objets moins satisfaisans et entièrement dignes de sa sollicitude et de ses soins les plus pressans; et eux aussi, ils ont eu à gémir de l'état affreux de l'habillement et équipement de nos braves soldats, et de la mauvaise qualité des souliers; et eux aussi ont vu, même avec des larmes de sensibilité, de courageux défenseurs de la patrie avoir à combattre les ennemis de la république, à supporter les intempéries d'une saison pluvieuse et à souffrir de la nudité; et eux aussi, ont vu ces braves soldats endurer tous les maux sans se plaindre, excepté de ne pouvoir satisfaire leur ardeur impatiente à exterminer les exécrables tyrans et leurs vils satellites; et eux aussi appellent toute la vengeance nationale et la punition la plus sévère, contre ces avides scélérats qui s'engraissent des dépouilles de la république, qui la dévorent et la pillent avec tant d'audace, et qui réduisent nos soldats à des souffrances que leur courage seul peut soutenir, faute de chaussure et de vêtement. Oui, citoyens, il est temps d'appesantir un bras terrible et vengeur sur ces coupables et infâmes calculateurs qui sacrifient et la vie des citoyens et les finances de la république à leur insatiable cupidité.

Citoyens, les commissaires ont porté dans les corps civils et militaires, et même sur les citoyens privés, les

regards de justice et de sévérité qu'exigeoient impérieusement les circonstances ; il en est résulté de leur part des ordres, des réquisitions, des suspensions et des remplacemens (1). Croyez que nulle considération particulière n'a pu un instant les faire fléchir sur les devoirs qu'ils ont eu à remplir : ils ont été forcés à des actes de rigueur contre des citoyens ; mais toujours la plus scrupuleuse impartialité et l'intérêt seul de la patrie ont dicté leurs décisions. Ainsi, éclairer ceux qui étoient dans une innocente erreur, fortifier les foibles, rassurer les timides, seconder les efforts des citoyens forts et courageux, consoler ceux qui ont souffert des pertes par la révolution et la guerre, réparer et venger les injustices, faire trembler les méchans, frapper les traîtres, conquérir enfin partout des cœurs à la patrie, et leur assurer des succès dans tous les genres : tels sont les objets qui ont occupé essentiellement les commissaires, et qu'ils se sont efforcés de remplir d'une manière digne de l'honorable confiance dont ils ont été investis.

---

(1) Les commissaires observent qu'il est essentiel que les minutes de tous les actes résultans de leur mission soient scrupuleusement conservées, afin d'y avoir recours toutes les fois qu'un citoyen réclameroit une décision de l'assemblée nationale contre un de ces actes. Par exemple, il y a plusieurs citoyens en état d'arrestation, sur le sort desquels il faut que la convention prononce, comme sur celui du maire et de deux officiers municipaux de Cassel, et sur celui du sieur Rieunier, capitaine d'artillerie, qui est, depuis près de trois mois, détenu dans les prisons de Valenciennes. Ainsi il sera nécessaire de renvoyer ces actes à un comité pour y être conservés avec soin.

Le renvoi de tous les mémoires, pétitions, demandes et plaintes adressées aux commissaires de l'armée du Nord, et les minutes des réquisitions et des actes de suspension ont été renvoyés par décret de la convention nationale au comité des pétitions sur la demande du rapporteur.

OFFRANDES remises entre les mains des commissaires, pour être déposées sur l'autel de la patrie (1).

Le citoyen Lée, garde national de la ville d'Avesnes, et depuis nommé commandant temporaire de cette place, à la grande satisfaction de ses concitoyens, a chargé les commissaires de déposer sa croix de Saint-Louis sur l'autel de la patrie.

Des citoyens officiers dans les bataillons de volontaires nationaux les ont chargés aussi de déposer leurs croix sur l'autel de la patrie : ils n'ont pas voulu faire connoître leurs noms aux commissaires.

Le second bataillon des volontaires nationaux du département de la Meurthe a chargé aussi les commissaires de déposer la somme de 600 livres en numéraire, sur l'autel de la patrie, pour subvenir aux besoins des veuves et orphelins des braves citoyens qui sont morts à la journée du 10 août pour la cause de la liberté et de l'égalité,

Le citoyen Berthot, commandant en chef le premier bataillon de l'Orne, dépose sa croix de S. Louis sur l'autel de la patrie, pour le même objet.

Un grenadier, garde national du camp de Maubeuge, qui n'a pas voulu être connu, à donné 6 liv. en numéraire pour les frais de la guerre.

Les commissaires demandent la mention honorable pour ces différentes offrandes.

(1) Le citoyen Dubois-Dubais, rapporteur, a déposé ces différentes offrandes sur l'autel de la patrie, à la séance du 14 novembre : elles ont obtenu la mention honorable.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.